

**12453/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 6 octobre 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 6 octobre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination de deux membres espagnols et de trois suppléants espagnols du Comité des régions

**E 10572**





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 octobre 2015  
(OR. en)

12453/15

CDR 92

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres espagnols  
et de trois suppléants espagnols du Comité des régions

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### portant nomination de deux membres espagnols et de trois suppléants espagnols du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu les propositions du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116, (UE) 2015/190 et (UE) 2015/994 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020<sup>1</sup>.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. José Ramón BAUZÁ DÍAZ et de M<sup>me</sup> Cristina MAZAS PÉREZ-OLEAGA.
- (3) Trois sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M<sup>me</sup> María DE DIEGO DURÁNTEZ, de M. Esteban MAS PORTELL et de M<sup>me</sup> Inmaculada VALENCIA BAYÓN,

---

<sup>1</sup> JO L 20 du 27.1.2015, p. 42, JO L 31 du 7.2.2015, p. 25 et JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- D<sup>a</sup>. Francina ARMENGOL I SOCIAS, *Presidenta del Gobierno de las Islas Baleares*;
- D<sup>a</sup>. Rosa Eva DÍAZ TEZANOS, *Vicepresidenta y Consejera de Universidades e Investigación, Medio Ambiente y Política Social de la Comunidad de Cantabria*.

*Article 2*

Sont nommés suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- D<sup>a</sup>. María DE DIEGO DURÁNTEZ, *Viceconsejera de Ordenación del Territorio y Relaciones Institucionales de la Comunidad de Castilla Y León*;
- D. Marc PONS I PONS, *Consejero de Presidencia del Gobierno de las Islas Baleares*.
- D. Juan José SOTA VERDIÓN, *Consejero de Economía, Hacienda y Empleo de Cantabria*.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

*Par le Conseil*

*Le président*